

# RE RÉGION

**TERRORISME** Arrêté à Vienne, Adlène Hicheur sera jugé les 29 et 30 mars

## « Mon frère n'est pas le tueur de Toulouse »

VIENNE/PARIS

« **J**e crains que mon frère, Adlène, soit victime d'un procès pour l'exemple. Et j'ai l'impression que du côté des services du Renseignement, on a tout entrepris afin de préparer l'opinion pour que mon frère soit condamné pour l'exemple. Et qu'à la lecture des événements insupportables de Toulouse, le tribunal dise : "Voilà comment M. Hicheur aurait pu devenir !" Mais mon frère n'est pas le tueur de Toulouse ! »

Halim Hicheur ne mâche pas ses mots. Il y a dix jours, le frère du physicien viennois interpellé par l'antiterrorisme le 8 octobre 2009 à Vienne et écroué depuis à Fresnes, dénonçait, aux côtés de la Ligue des droits de l'Homme, « l'acharnement judiciaire » dont serait victime son frère Adlène et « l'instruction à charge » menée par les magistrats du pôle antiterroriste.

**« Le climat créé n'est pas favorable à mon client, c'est une évidence »**

Depuis, les tueries de Toulouse et Montauban ont bouleversé toute la France. À quelques jours seulement de l'ouverture du procès en correctionnelle d'Adlène Hicheur, poursuivi pour « association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste ».



Il y a une semaine, Halim Hicheur tenait une conférence de presse pour dénoncer une « enquête à charge » menée contre son frère. Depuis les événements de Toulouse, il craint qu'Adlène Hicheur ne fasse les frais d'un « procès pour l'exemple » les 29 et 30 mars. Photo MAWPP/Vicent ISORE

Aujourd'hui, la famille d'Adlène Hicheur et son avocat craignent l'amalgame. D'autant plus après les déclarations du Président de la République, annonçant un renforcement de l'arsenal pénal contre le terrorisme. « Une fois de plus, le Président a réagi dans l'urgence. C'est sa manière à lui de faire pression indirectement sur la justice », estime Halim Hicheur.

« Nicolas Sarkozy nous habitue, dans l'heure qui suit un fait divers suscitant une émotion légitime auprès des Français, à annoncer un nouvel arsenal répressif. L'expérience nous l'a démontré, ce-

la n'a jamais servi. Une fois de plus, il s'agit d'un effet d'annonce, ce n'est pas une mesure réfléchie mais une façon très démagogique de complaire, une récupération politique, politicienne en l'occurrence, à un mois des élections », poursuit Me Patrick Baudoin, avocat du chercheur viennois.

« Le climat créé n'est pas favorable à mon client, c'est une évidence. Mais attention, la justice, la société ne doit pas faire d'amalgame ! Adlène n'est pas le tueur de Toulouse : il n'a pas d'antécédents, aucun arsenal n'a été découvert à son domicile, il était un ensei-

### RAPPEL DES FAITS

#### SON INTERPELLATION

■ Le 8 octobre 2009, les forces de la DCRI interpellent à son domicile du quartier de L'Isle à Vienne, Adlène Hicheur, physicien au Cern. Mis en examen quatre jours plus tard, il est incarcéré à Fresnes. Depuis, 600 scientifiques le soutiennent alors qu'une pétition lancée par ses amis viennois a recueilli 6 000 signatures.

#### CE QU'ON LUI REPROCHE

■ La justice lui reproche 35 mails échangés avec "Phenixshadow", alias Mustapha Debchi, un Algérien salafiste, proche d'Al-Qaïda Maghreb Islamique (Aqmi). Des mails dans lesquels Adlène Hicheur suggère d'attaquer le 27<sup>e</sup> BCA d'Annecy.

gnant respecté. Est-ce que tenir des propos par mails, même critiquables, suffit à caractériser un délit terroriste ? Tout cela est resté virtuel », martèle l'avocat parisien. « Il va falloir aller à contre-courant, ce ne sera pas évident. Nous demandons que la justice soit sereine et qu'elle ne soit pas rendue sous l'influence des événements de Toulouse. »

Le frère d'Adlène, lui, ne désarme pas : « Je reste confiant, j'ose espérer qu'en France, le pays des droits de l'Homme, la justice est encore indépendante du pouvoir politique ».

Réponse les 29 et 30 mars.

Vicent WALES